



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 1655

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Suguenot.

M. Alain Suguenot. Monsieur le ministre de l'agriculture, les éleveurs français de bovins connaissent depuis plusieurs semaines une crise sans précédent. Ils étaient déjà affaiblis par une baisse structurelle de la consommation de boeuf dans la population et par la pratique de dévaluations compétitives chez certains de nos concurrents. Ils sont actuellement dans une situation financière catastrophique et ne peuvent pour la plupart faire face à leurs échéances. Les éleveurs français manifestent d'autant plus leur mécontentement qu'ils se trouvent aujourd'hui frappés par des événements dont ils ne sont pas responsables.

Monsieur le ministre, vous avez pris immédiatement des mesures pour aider les producteurs nationaux à faire face. Je pense en particulier à la création d'un logo permettant de reconnaître la viande de boeuf d'origine française. Il fallait, en effet, en tout premier lieu, rassurer les consommateurs. Cette identification est plus que jamais nécessaire et doit être imposée également, avant tout assouplissement, aux autres partenaires de la Communauté, aux Britanniques, notamment. Néanmoins, les éleveurs français de bovins ont besoin d'un dispositif d'envergure pour passer ce cap difficile. Ce dispositif doit répondre à deux priorités : dégager des marchés et indemniser les éleveurs très rapidement.

Conformément au compromis politique adopté à Luxembourg le 20 avril dernier, vous avez annoncé la mise en place d'aides exceptionnelles. La Commission a présenté hier les éléments d'une proposition de soutien du revenu des éleveurs de bovins pour compenser les effets de la crise, mais celle-ci est notoirement insuffisante au regard du préjudice subi. Monsieur le ministre, partagez-vous cet avis ? Quelle sera la position de la France lors du Conseil extraordinaire des 3 et 4 juin prochains ? L'avenir de l'élevage français en dépend.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, incontestablement, et il faut que tout le monde en prenne conscience, nous nous trouvons aujourd'hui au cœur d'une crise sans précédent qui concerne toute la filière de la viande bovine. Cette crise va nécessiter de notre part des mesures de fond, et je pense que le mot de «restructuration» n'est pas trop fort.

En attendant, nous avons le devoir de remédier à la situation des éleveurs, et notamment de leur apporter les aides nécessaires pour faire face à une crise dont ils ne sont pas responsables. Comme vous venez de le rappeler, la Commission nous a fait une proposition consistant, à l'intérieur d'une enveloppe donnée, à octroyer un supplément de 30 ecus, c'est-à-dire 200 francs, pour la prime à la vache allaitante, et de 25 ecus, c'est-à-dire 165 francs, pour la prime spéciale bovin mâle.

La France estime que cette proposition n'est pas adaptée. Je l'ai dit hier et je le répète devant vous : nous avons besoin de mesures plus ciblées et plus flexibles, donnant la possibilité à chaque État de pratiquer la forme d'indemnisation qu'il estime appropriée. Quant aux montants moyens - 165 francs et 200 francs - on ne peut pas, bien entendu, les juger convenables.

À la demande de la France, il a été décidé que ce point serait mis à l'ordre du jour du Conseil extraordinaire des 3 et 4 juin. Nous demandons à la Commission de nous faire une nouvelle proposition. Vous pouvez compter sur la fermeté et la détermination de la France pour ne pas laisser prendre une mesure qui ne correspondrait pas aux attentes légitimes de nos éleveurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la

democratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Suguenot.

M. Alain Suguenot. Monsieur le ministre de l'agriculture, les éleveurs français de bovins connaissent depuis plusieurs semaines une crise sans précédent. Ils étaient déjà affaiblis par une baisse structurelle de la consommation de bœuf dans la population et par la pratique de dévaluations compétitives chez certains de nos concurrents. Ils sont actuellement dans une situation financière catastrophique et ne peuvent pour la plupart faire face à leurs échéances. Les éleveurs français manifestent d'autant plus leur mécontentement qu'ils se trouvent aujourd'hui frappés par des événements dont ils ne sont pas responsables.

Monsieur le ministre, vous avez pris immédiatement des mesures pour aider les producteurs nationaux à faire face. Je pense en particulier à la création d'un logo permettant de reconnaître la viande de bœuf d'origine française. Il fallait, en effet, en tout premier lieu, rassurer les consommateurs. Cette identification est plus que jamais nécessaire et doit être imposée également, avant tout assouplissement, aux autres partenaires de la Communauté, aux Britanniques, notamment. Néanmoins, les éleveurs français de bovins ont besoin d'un dispositif d'envergure pour passer ce cap difficile. Ce dispositif doit répondre à deux priorités : dégager des marchés et indemniser les éleveurs très rapidement.

Conformément au compromis politique adopté à Luxembourg le 20 avril dernier, vous avez annoncé la mise en place d'aides exceptionnelles. La Commission a présenté hier les éléments d'une proposition de soutien du revenu des éleveurs de bovins pour compenser les effets de la crise, mais celle-ci est notoirement insuffisante au regard du préjudice subi. Monsieur le ministre, partagez-vous cet avis ? Quelle sera la position de la France lors du Conseil extraordinaire des 3 et 4 juin prochains ? L'avenir de l'élevage français en dépend.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, incontestablement, et il faut que tout le monde en prenne conscience, nous nous trouvons aujourd'hui au cœur d'une crise sans précédent qui concerne toute la filière de la viande bovine. Cette crise va nécessiter de notre part des mesures de fond, et je pense que le mot de «restructuration» n'est pas trop fort.

En attendant, nous avons le devoir de remédier à la situation des éleveurs, et notamment de leur apporter les aides nécessaires pour faire face à une crise dont ils ne sont pas responsables. Comme vous venez de le rappeler, la Commission nous a fait une proposition consistant, à l'intérieur d'une enveloppe donnée, à octroyer un supplément de 30 ecus, c'est-à-dire 200 francs, pour la prime à la vache allaitante, et de 25 ecus, c'est-à-dire 165 francs, pour la prime spéciale bovin mâle.

La France estime que cette proposition n'est pas adaptée. Je l'ai dit hier et je le répète devant vous : nous avons besoin de mesures plus ciblées et plus flexibles, donnant la possibilité à chaque État de pratiquer la forme d'indemnisation qu'il estime appropriée. Quant aux montants moyens - 165 francs et 200 francs - on ne peut pas, bien entendu, les juger convenables.

À la demande de la France, il a été décidé que ce point serait mis à l'ordre du jour du Conseil extraordinaire des 3 et 4 juin. Nous demandons à la Commission de nous faire une nouvelle proposition. Vous pouvez compter sur la fermeté et la détermination de la France pour ne pas laisser prendre une mesure qui ne correspondrait pas aux attentes légitimes de nos éleveurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Suguenot Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1655

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 1996, page 3329

Réponse publiée le : 26 mai 1996, page 3329

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 1996